

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 juin 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. MILLOT
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme BIOT (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)
Membres absents : M. REBSAMEN

OBJET DE LA DELIBERATION

Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2009 - Approbation

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Conseil, le Compte Administratif pour l'exercice 2009.

Aux termes de l'article L. 2121.14 du même code, il vous appartient d'élire votre président pour la discussion de ce compte. Cet article est ainsi rédigé : "le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace ; dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président ; dans ce cas, le maire peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote".

En conséquence, je vous invite à procéder à la désignation du Président.

Le Compte Administratif est soumis à votre appréciation, sous forme d'une présentation globale des résultats de clôture, des restes à réaliser et des taux d'exécution 2009, suivie d'une analyse des comptes du budget principal et de chacun des budgets annexes.

I - RESULTATS DE L'EXERCICE 2009 - TABLEAU D'EXECUTION DES BUDGETS

Les tableaux d'exécution des différents budgets font ressortir les résultats définitifs suivants :

	<i>Budget principal</i>	<i>Stationnement</i>	<i>Auditorium</i>	<i>ZAC Clemenceau Boudronnée</i>	<i>Budget général</i>
Excédent de fonctionnement	12 777 831,62	47 707,49	661 304,74	0	13 486 839,85
Déficit d'investissement	10 519 659,66	47 703,49	661 304,74	0	11 228 667,89
Excédent d'investissement		0			0
Résultat de clôture	2 258 171,96	0	0,00	0,00	2 258 171,96

Ces résultats seront affectés au budget supplémentaire 2010. Les excédents de fonctionnement serviront, en priorité, à la couverture des déficits d'investissement tels que définis ci-dessus, le solde étant disponible pour couvrir les dépenses nouvelles inscrites à ce budget.

II - RESTES A REALISER

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes engagées sur un exercice comptable mais non liquidées, et qui seront mandatées ou mises en recouvrement ultérieurement.

Pour l'exercice 2009, leur besoin de financement est le suivant :

	Budget principal	Stationnement	Auditorium	Budget général
<u>Investissement</u>				
- Dépenses	13 398 240,69	225 546,07	37 453,84	13 661 240,60
- Recettes	13 398 240,69	225 546,07	37 453,84	13 661 240,60
Besoin de financement	-	-	-	-
<u>Fonctionnement</u>				
- Dépenses	152 342,30	-	-	152 342,30
- Recettes	-	-	-	-
Besoin de financement	152 342,30	-	-	152 342,30

III - TAUX D'EXECUTION (budget général)

Les comparaisons sur trois exercices montrent que les taux d'exécution des dépenses de fonctionnement se maintiennent à un niveau élevé.

	2007	2008	2009
- Dépenses réelles de fonctionnement dont :	97,31 %	97,01 %	97,77 %
. frais de personnel	99,59 %	99,08 %	99,36 %
. charges à caractère général	94,09 %	95,19 %	96,16 %
. charges financières	97,53 %	92,89 %	88,09 %
. autres charges	94,49 %	93,65 %	97,31 %
- Recettes réelles de fonctionnement (dont prévision et réalisation du produits des cessions)	98,43 %	96,00 %	99,33 %
- Dépenses réelles d'investissement dont :	75,65 %	70,94 %	83,13 %
. dépenses d'équipement	66,15 %	62,69 %	74,31 %
. remboursement du capital de la dette	87,09 %	99,31 %	99,62 %
- Recettes réelles d'investissement (hors prévision du produit des cessions)	70,69 %	64,12 %	75,97 %

En section d'investissement, on observe une augmentation du taux d'exécution des dépenses d'équipement par rapport à l'année 2008 qui se traduit par une baisse des restes à réaliser.

Hors doubles comptes (transferts entre budgets et/ou au sein de chaque budget) et hors mouvements d'ordre, l'évolution du compte administratif (budget général) entre 2008 et 2009 s'établit comme suit :

	2008	2009	% évol. 2008/2009
INVESTISSEMENT			
Dépenses	71 473 159,20	83 707 228,06	17,12 %
Recettes	42 566 992,98	56 162 002,67	31,94 %
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	192 563 673,60	193 557 039,75	0,52 %
Recettes	223 117 326,91	222 920 296,27	-0,09 %
TOTAL DEPENSES	264 036 832,80	277 264 267,81	5,01 %
TOTAL RECETTES	265 684 319,89	279 082 298,94	5,04 %

IV - ETUDE DES DIFFERENTS BUDGETS

BUDGET PRINCIPAL

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	191 538 555,56	66 490 719,64	258 029 275,20
Dépenses d'ordre	15 936 846,47	15 512 189,46	31 449 035,93
Total dépenses	207 475 402,03	82 002 909,10	289 478 311,13
Recettes réelles	217 832 826,56	40 705 321,45	258 538 148,01
Recettes d'ordre	671 107,94	30 777 927,99	31 449 035,93
Total recettes	218 503 934,50	71 483 249,44	289 987 183,94
Résultat de l'exercice	11 028 532,47	-10 519 659,66	508 872,81

Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	Total
Excédent de fonctionnement affecté	1 749 299,15	13 707 086,33	15 456 385,48
Déficit d'investissement	-	- 13 707 086,33	- 13 707 086,33
Résultat reporté de l'exercice antérieur	1 749 299,15	0,00	1 749 299,15

Résultat de clôture	12 777 831,62	-10 519 659,66	2 258 171,96
----------------------------	----------------------	-----------------------	---------------------

ANALYSE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES (en millions d'euros)

A - Les dépenses de fonctionnement

D'un montant de 191,539 M€, celles-ci sont essentiellement constituées par les charges de personnel et charges à caractère général, les subventions diverses et les intérêts de la dette.

Elles progressent globalement de 1,95 % par rapport à 2008.

Par grands postes budgétaires, les dépenses ont évolué de la manière suivante :

Chapitre	Nature des dépenses	2008	2009	Variation
012	Charges de personnel	106,415	108,475	+ 1,94 %
011	Charges à caractère général	39,321	41,053	+ 4,4 %
65 – 656	Autres charges de gestion courante	28,158	27,045	- 3,95 %
66	Intérêts et mouvements financiers	7,526	7,639	+ 1,50 %
67	Charges exceptionnelles	6,458	7,327	+ 13,46 %
	TOTAL	187,878	191,539	+ 1,95 %

Chapitre 012 - Les charges de personnel : 108,475 M€

L'augmentation globale du chapitre 012 s'établit à 1,94 % entre 2008 et 2009 contre 1,32 % entre 2007 et 2008, et 3,12 % entre 2006 et 2007.

Hors crédit consacré au plan de déplacement du personnel (50 631 €) et hors participation à l'équilibre du restaurant du personnel (425 796 €), les charges salariales ne progressent que de 1,49 % (+ 1,18 % entre 2007 et 2008).

Différents facteurs sont à l'origine de la progression du chapitre 012.

En plus du traditionnel GVT (Glissement Vieillesse Technicité), cette année 2009 a été marquée, en particulier, par la hausse des traitements de 0,5 % au 1er juillet et de 0,3 % au 1er octobre, l'augmentation des cotisations URSSAF, la validation des services pour les agents lorsqu'ils n'étaient pas titulaires, des mesures de reclassement pour les agents de catégorie C et l'impact de la garantie individuelle du pouvoir d'achat.

Par ailleurs, l'organisation des élections européennes a représenté une dépense de 75 600 € charges comprises.

Chapitre 011 - Les charges à caractère général : 41,053 M€

Ces dépenses, qui s'élèvent à 41,053 M€, enregistrent une progression de 4,4 %. Les évolutions constatées sur les principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- * achats de prestations de service (article 6042).... 8,395 M€ (+6,05 %)
- accueil des jeunes enfants dans les crèches privées
« Croix Rouge », « Princes de Condé »
"Junot" et "Roosevelt" 1,594 M€
- administration générale de la collectivité..... 1,293 M€
(redevances « déchets », restauration des agents communaux, illuminations de fin d'année, systèmes d'information, traitement des graffitis, etc.)
- prestations culturelles..... 0,774 M€
(expositions, spectacles)
- information, communication..... 0,580 M€
- rondes de sécurité, surveillance,
gardiennage... 0,250 M€

* eau et assainissement (article 60611)..... 1,365 M€ (+ 11,8 %)

* électricité (articles 60612.0 - 60612.1 - 611.1)..... 2,803 M€ (+ 2,9 %)

L'augmentation trouve son origine dans une progression de la consommation et des tarifs.

* gaz (articles 60612.2 - 611.2)..... 2,168 M€ (+ 24,8 %)

La hausse est liée aux augmentations tarifaires intervenues en 2008 (18 %) et au fait que la révision s'effectue en fin de période de chauffe, ce qui entraîne un décalage de paiement sur 2009.

* chauffage urbain (article 60613)..... 0,445 M€ (+ 15,3 %)

* combustibles (articles 60621 - 611.3)..... 0,815 M€ (- 55 %)

Les hausse et baisse sont liées aux mouvements tarifaires.

* carburants (article 60622)..... 0,589 M€ (- 19 %)

* alimentation (article 60623)..... 2,614 M€ (- 10,7 %)

* petites fournitures (article 60628)..... 1,896 M€ (+ 3,8 %)

* fournitures de petits équipements (article 60632)... 1,329 M€ (+ 2,4 %)

* locations mobilières (article 6135)..... 0,924 M€ (+ 5,5 %)

* maintenance (article 6156)..... 3,952 M€ (+ 9,3 %)

* primes d'assurance (article 616)..... 0,905 M€ (+ 11,7 %)

* frais d'affranchissement (article 6261)..... 0,574 M€ (+ 1,8 %)

* frais de télécommunication (article 6262)..... 0,626 M€ (- 3,4 %)

* taxes foncières (article 63512)..... 0,940 M€ (+ 2,1 %)

Chapitres 65 et 656 - Les autres charges de gestion courante : 27,045 M€

En diminution de 3,95 %, celles-ci recouvrent :

⇒ **les subventions d'équilibre aux budgets annexes (article 6521)..... 2,310 M€**

Celles-ci ont évolué de la manière suivante :

Budgets annexes	2008	2009	Variation
Stationnement	1,107	1,229	+ 11,02 %
Auditorium	3,903	1,081	- 72,3 %
TOTAL	5,010	2,310	- 53,89 %

Au budget annexe du stationnement, l'augmentation de la subvention d'équilibre s'explique par la réalisation de travaux (remplacement de la gestion technique centralisée, rénovation de l'armoire électrique au parking Dauphine, remplacement de la détection incendie au parking Darcy,...), une légère progression du remboursement du capital de la dette et une baisse des droits de stationnement.

A noter cependant la diminution des charges financières et la très bonne maîtrise des charges de personnel.

A l'Auditorium, la forte diminution de la subvention d'équilibre s'explique par le transfert au 1er janvier 2009 de l'exploitation culturelle et du personnel de l'Auditorium à la régie personnalisée de l'Opéra de Dijon. Ne subsistent au budget annexe de l'Auditorium que les crédits nécessaires au fonctionnement du bâtiment (maintenance, prime d'assurance, taxe foncière,...) et au remboursement de la dette.

Globalement, en tenant compte de la subvention attribuée à la régie de l'Opéra et à la Camerata au titre de l'orchestre de l'Opéra de Dijon, la participation de la Ville au financement du Grand Théâtre et de l'Auditorium s'établit à 8,333 M€ en 2009.

⇒ **les subventions de fonctionnement aux organismes publics..... 8,841 M€**
(subdivisions du compte 6573)

dont :

- subventions attribuées au Centre Communal d'Action Sociale (article 657362)..... 7,554 M€
- participations financières versées à la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement des centres sociaux cogérés (article 65738)..... 0,900 M€

Les autres subventions concernent, pour l'essentiel, la caisse des écoles (0,076 M€) et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise dans le cadre des contributions à la carte « culture étudiants » et aux correspondants de nuit (0,193 M€).

⇒ **les subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé 14,199 M€**
(article 6574)

Celles-ci regroupent les subventions aux associations locales et les participations versées à des organismes para-publics, tels que le Comité d'Action Sociale, la Mutuelle des Agents Communaux et assimilés de l'Agglomération Dijonnaise, l'Office de Tourisme.

Figurent également au chapitre des autres charges de gestion courante les indemnités, cotisations, frais de formation et de mission des élus (1,068 M€), les frais de fonctionnement des groupes d'élus (0,285 M€), les contributions aux établissements publics de coopération intercommunale tels que le Syndicat Intercommunal de l'Ouche Supérieure ou le Syndicat Mixte du Dijonnais (0,191 M€) et les pertes sur créances irrécouvrables (0,054 M€).

Le total des subventions attribuées aux organismes privés et comptabilisées à l'article 6574 (14,199 M€) est supérieur à celui des années 2006 (12,765 M€), 2007 (12,818 M€) et 2008 (13,123 M€).

Chapitre 66 - Les charges financières : 7,639 M€

Les charges financières ont légèrement augmenté de 0,113 M€ entre 2008 et 2009 à la suite d'opérations d'échange de taux d'intérêt ayant pour vocation de sécuriser une partie de l'encours de dette.

Chapitre 67 - Les charges exceptionnelles : 7,327 M€

Sont essentiellement comptabilisées à ce chapitre :

- la subvention d'équilibre aux régies autonomes (article 67442)
 - de l'Opéra Dijon (6,412 M€) en augmentation de 25,16 % du fait du transfert de l'activité culturelle de l'Auditorium auparavant couverte par une subvention du budget principal comptabilisée au chapitre 65
 - de la Vapeur (0,610 M€), équivalente à celle accordée en 2008
- les bourses municipales d'enseignement supérieur (article 6714) : 0,152 M€.

B - Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, qui passent de 208,738 M€ à 217,832 M€, progressent de 4,36 %.

Elles se répartissent ainsi :

Chapitre	Nature des recettes	2008	2009	Variation
73	Fiscalité locale	128,039	131,530	+ 2,73 %
74	Dotations et participations	54,710	56,676	+ 3,59%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	11,664	11,135	- 4,54 %
75	Autres produits de gestion courante	6,690	6,408	- 4,22 %
77	Produits exceptionnels	7,025	11,295	+ 60,78%
013 - 76	Produits divers	0,610	0,788	+ 29,18 %
TOTAL (hors résultat de fonctionnement reporté)		208,738	217,832	4,36%

Chapitre 73 - Impôts et taxes : 131,530 M€

Le produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties s'élève à 83,194 M€ contre 78,892 M€ en 2008 (+ 5,45 %), l'évolution globale des bases et des taux d'imposition étant rappelée ci-dessous :

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Evolution des bases	+ 3,09 %	+ 3,34 %	+ 3,16 %
<i>dont</i>			
<i>évolution légale (loi de finances)</i>	+ 2,50 %	+ 2,50 %	+ 1,50 %
<i>évolution physique</i>	+ 0,59 %	+ 0,84 %	+ 1,66 %
Evolution des taux	+ 1,90 %	+ 1,90 %	+ 1,90 %
Produit net hors rôle supplémentaire	35,730 M€	47,183 M€	0,245 M€

⇒ Les dotations communautaires (articles 7321 - 7322)

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a versé à la Ville des dotations à hauteur de 35,901 M€, soit un montant identique à celui de 2008. Aucun transfert de compétence n'ayant été opéré en 2009, l'attribution de compensation est restée inchangée (28,578 M€). La dotation de solidarité communautaire est au même niveau que celle reçue en 2008 (7,323 M€).

⇒ Les droits et taxes (subdivisions des comptes 733 à 738)

La commune a également perçu des droits et taxes à hauteur de 12,126 M€ parmi lesquels figurent :

- les droits de stationnement : 6,475 M€ (- 4,19 %) au total ; seules les recettes concernant les parkings de surface (3,304 M€) sont comptabilisées au budget principal ; les recettes des parkings couverts (3,171 M€) sont enregistrées, pour leur part, au budget annexe du Stationnement,

- les droits de mutation et la taxe sur la publicité foncière : 4,449 M€ (- 17,84 %), la forte diminution résultant du ralentissement du marché de l'immobilier,
- la taxe sur l'électricité : 2,472 M€ (+ 7,34 %),
- les droits de place et d'occupation du domaine public : 1,291 M€ (-2,86 %).

Chapitre 74 - Dotations et participations : 56,676 M€

Une progression de 3,59 % est observée sur ce chapitre.

⇒ **Les dotations et compensations versées par l'Etat** (comptes 741 – 745 – 746 – 7471 et 748)

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)** est le principal concours financier versé par l'Etat aux communes et à leurs groupements. Elle est constituée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation. En 2009, c'est une somme de 37,696 M€ qui a été attribuée à la collectivité, répartie comme suit :

En millions d'euros	2008	2009	Evolution	
			Valeur absolue	Pourcentage
Dotation forfaitaire	34,775	34,942	+ 0,167	+ 0,48 %
Dotation de solidarité urbaine	2,298	2,298	0	0,00 %
Dotation nationale de péréquation	0,448	0,456	+ 0,008	+ 1,79 %
TOTAL DGF	37,521	37,696	+ 0,175	+ 0,47 %

On notera que l'évolution de la DGF, notamment de la dotation forfaitaire, est de loin inférieure à l'inflation prévisionnelle, ce qui entraîne pour la collectivité une perte de pouvoir d'achat. Par ailleurs, les effets positifs du recensement liés à l'augmentation de la population ont été annulés par une diminution uniforme de 2 % du complément de garantie de la dotation forfaitaire.

Quant à la dotation de solidarité urbaine qui augmentait forfaitairement de 5 % par an depuis 2005, elle n'a progressé que de 1,6 % entre 2007 et 2008 pour être gelée en 2009 au niveau de 2008.

- Les autres dotations

* la dotation spéciale "instituteurs" destinée à compenser la charge supportée par les communes pour le logement des instituteurs, subit une constante érosion (0,044 M€ en 2009 contre 0,058 M€ en 2008), au fur et à mesure de l'intégration des instituteurs dans le cadre d'emploi des professeurs des écoles ;

* la dotation générale de décentralisation, qui est une compensation financière de l'Etat pour le fonctionnement des services communaux d'hygiène, de santé, d'urbanisme et des bibliothèques a été fixée à 947 259 €.

- **Les allocations compensatrices** regroupent les exonérations de taxes foncières et de taxe d'habitation, la dotation de compensation de taxe professionnelle ainsi que la dotation de recensement de la population et la dotation pour les titres sécurisés ; elles accusent une baisse régulière (3,933 M€ en 2009 contre 4,434 M€ en 2008), soit – 11,3 %.

⇒ **Les participations diverses** (comptes 7471 à 7478)

Elles proviennent soit de l'Etat, soit d'autres organismes et s'élèvent globalement à 11,127 M€.

L'Etat accorde en particulier des remboursements pour les dispositifs « adultes-relais » (0,061 M€), « contrats avenir » (0,034 M€), « contrat d'accompagnement dans l'emploi » (0,029 M€) et « congé

paternité» (0,010 M€); il attribue également quelques subventions, comme pour le fonctionnement du Conservatoire (0,318 M€), au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (0,025 M€) et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (0,070 M€).

Les autres aides financières proviennent surtout de la Région (1,808 M€ hors Auditorium), du Département (0,463 M€ hors Auditorium), et de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise (0,185 M€). En 2009 tout comme en 2008, la Région a très fortement participé au fonctionnement du Conservatoire (1,600 M€); le Département, pour sa part, subventionne traditionnellement les crèches et les garderies (0,343 M€) et il a accordé une participation de 0,070 M€ au fonctionnement du Conservatoire. La participation des communes adhérentes au restaurant du personnel a atteint 0,440 M€.

Enfin, les aides de la Caisse d'Allocations Familiales au titre des contrats « enfance jeunesse » et « prestations de services » se sont élevées à 9,787 M€, soit une progression de 25,7 % par rapport à 2008 avec + 2,002 M€.

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses : 11,135 M€

Les produits des services ont diminué de 4,54 % en 2009. Les principaux secteurs générateurs de recettes sont les services à caractère :

- culturel (article 7062) : 0,626 M€ (+ 56,1 %),
- sportif (article 70631) : 0,958 M€ (+ 0,8 %),
- de loisirs (article 70632) : 1,006 M€ (+ 0,5 %),
- social (article 7066) : 1,991 M€ (- 1,00 %),
- périscolaires et d'enseignement (article 7067) : 3,295 M€ (+ 2,4 %).

La progression du produit des services culturels provient des droits d'entrée de l'exposition consacrée à Matisse organisée au Musée des Beaux-Arts. La hausse des produits périscolaires et d'enseignement s'explique par l'augmentation des recettes issues de la facturation des repas en restauration scolaire et de l'accueil des enfants en périscolaire élémentaire. La fréquentation des structures extrascolaires se traduit, quant à elle, par une augmentation du produit des services de loisirs.

L'évolution du chapitre 70 est également liée au remboursement, par le Centre Communal d'Action Sociale, des cotisations de taxes foncières au titre des foyers de personnes âgées. A noter que depuis 2009, la fabrication des repas livrés au domicile des personnes âgées a été externalisée, ce qui entraîne la disparition de la recette correspondant au remboursement par le CCAS des repas qui étaient jusqu'à présent produits par la cuisine centrale.

Le chapitre 70 comprend également le remboursement par l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon de dépenses relatives à l'entretien de terrains (0,033 M€) et à la réalisation de travaux pour tiers (0,630 M€).

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 6,408 M€

L'évolution du chapitre 75 (- 4,22 %) est la suivante :

- revenus des immeubles (article 752): 0,955 M€ : indemnités d'occupation des foyers-résidences versées à la Ville par le Centre Communal d'Action Sociale, loyers issus de la location du parc privé de la Ville, en baisse de 14 000 € par rapport à 2008, loyers des logements et garages des instituteurs (- 73 000 € par rapport à 2008), taxe sur les emplacements publicitaires,
- redevances dues par les concessionnaires et fermiers (article 757) : la société Lyonnaise des Eaux dont la redevance diminue de 162 000 € par rapport à 2008 du fait des indices d'actualisation en défaveur de la Ville, l'association du parc des expositions et congrès, EDF et le gestionnaire du camping et du port de plaisance, ont versé globalement à la Ville 5,167 M€.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels : 11,295 M€

En 2009, le volume des cessions a très fortement augmenté puisqu'il a atteint 9,967 M€ contre 6,112 M€ en 2008 suite, en particulier, à la vente d'appartements situés dans les groupes scolaires, de l'hôtel Aubriot, du tènement foncier du site Epirey et du site Audra.

Concernant le produit des opérations exceptionnelles, celui-ci est en augmentation puisqu'il passe de 0,533 M€ en 2008 à 0,740 M€ en 2009, la Ville ayant perçu en 2009 diverses indemnités d'assurance à

la suite de sinistres, ainsi que le reversement par la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dijonnaise du résultat excédentaire de clôture de la ZAC Les Hauts de Pouilly.

Enfin, les autres recettes de fonctionnement, qui n'appellent pas de commentaires particuliers et sont simplement citées pour mémoire, concernent les atténuations de charges, comptabilisées au chapitre 013 (0,425 M€) et les produits financiers issus d'opérations de gestion des taux d'intérêt figurant au chapitre 76 (0,363 M€).

C - Les dépenses d'investissement

En 2009, la charge de l'investissement, qui représente 66,490 M€, augmente de 32,5 % et se répartit comme suit :

Dépenses d'investissement	2008	2009	Variation
Dépenses d'équipement	40,526	45,693	+ 12,8 %
Subventions versées	3,671	2,483	- 32,4 %
Remboursement du capital de la dette	5,614	5,885	+ 4,83 %
Mouvements de trésorerie	0	12,249	-
Autres	0,385	0,180	- 53,3 %
TOTAL	50,196	66,49	+ 32,5 %

Hors opérations liées à des mouvements de trésorerie, l'évolution entre 2008 et 2009 est de + 8,1 %.

1 - Les dépenses d'équipement : 45,693 M€

Celles-ci sont en augmentation de 12,8 %, les évolutions constatées par chapitre ou par compte étant les suivantes :

	Nature des dépenses	2008	2009	Variation
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	2,417	2,681	+ 10,9 %
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	9,898	8,100	- 18,2 %
Chapitre 23	Travaux en cours	28,211	34,912	+ 23,8%
	TOTAL	40,526	45,693	12,8%

L'augmentation constatée s'explique par l'enjeu de la pérennisation du mécanisme de versement anticipé du Fonds de Compensation de la TVA.

Pour mémoire, les principales réalisations ont été les suivantes.

* Rénovation des tribunes du Parc Municipal des Sports.....	5,886 M€
* Travaux dans divers groupes scolaires.....	2,727 M€
* Musée des Beaux-Arts - Réserves - Construction.....	2,455 M€
* ORU des Grésilles - Salle d'escalade.....	1,501 M€
* Restructuration de la maison de la petite enfance de la Fontaine d'Ouche.....	1,092 M€
* Site des Verriers - travaux de dépollution.....	1,052 M€
* Gros entretien de voirie.....	0,858 M€

* Réfection du pont rue Hoche.....	0,829 M€
* ORU Fontaine d'Ouche - Travaux boulevards Bachelard / Kir.....	0,559 M€
* Stade Bourillot - Aménagement du terrain de rugby synthétique.....	0,547 M€
* Aménagement de locaux de la Bibliothèque municipale.....	0,386 M€
* ORU de la Fontaine d'Ouche - construction du Centre Municipal d'Initiation Sportive.....	0,374 M€
* Vidéo-protection - Génie civil et fibre optique.....	0,241 M€

2 - Les subventions d'équipement versées : 2,483 M€

- subvention pour le Pôle d'Art Contemporain : 0,411 M€,
- subventions pour surcharge foncière : 0,502 M€,
- subventions versées à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon :
 - dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles : 0,592 M€,
 - pour la construction de la maison de retraite des quartiers de Pouilly : 0,280 M€,
- subvention versée à la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) dans le cadre de la ZAC Champollion : 0,043 M€.

3 - Le remboursement du capital de la dette : 5,885 M€

Tous budgets confondus, le remboursement du capital de la dette s'élève à **7,543 M€**.

L'annuité totale de l'exercice 2009, comparée à celle de 2008, se répartit de la manière suivante :

	2008	2009
Annuité totale	15,784	15,904
dont :		
<i>Capital</i>	6,869	7,543
<i>Intérêts</i>	8,915	8,361
encours de la dette	235,694	231,150

Les réaménagements d'emprunts réalisés en 2009 et au cours des exercices passés permettent de bien maîtriser la charge budgétaire de la dette.

D - Les recettes d'investissement

Les recettes réelles de la section d'investissement totalisent 40,705 M€, hors excédents de fonctionnement capitalisés, et se décomposent ainsi :

Chapitre	Recettes d'investissement	2008	2009	Variation
10	Dotations et fonds propres	6,650	10,235	+ 53,9 %
13	Subventions d'investissement	7,901	15,255	+ 93,1%
16	Produit des emprunts	7,494	2,814	- 62,44 %
	Mouvement de trésorerie	0	12,249	-
(23-27-165)	Recettes diverses	4,734	0,152	- 96,8 %
TOTAL		26,779	40,705	52,00%

Hors opérations liées à des mouvements de trésorerie, l'évolution entre 2008 et 2009 s'établit à + 6,3 %.

Chapitre 10 - Dotations et fonds propres : 10,235 M€

La progression de 53,9 % s'explique par le versement en 2009 du Fonds de Compensation de la TVA au titre des dépenses d'investissement 2008 qui est venu s'ajouter au fonds de compensation relatif aux dépenses réalisées en 2007.

Chapitre 13 - Subventions d'investissement : 15,255 M€

En 2009, ces recettes sont principalement constituées par :

- le produit des amendes de police : 2,043 M€,
- les subventions d'équipement : 11,804 M€.

Parmi les projets subventionnés, dont certains ont été énumérés précédemment, on peut citer les aides financières obtenues auprès :

* de l'Etat 1,830 M€

pour la médiathèque Champollion (0,525 M€), le pôle sportif de la Fontaine d'Ouche (0,303 M€), la rénovation de la crèche de la Fontaine d'Ouche (0,328 M€) et la rénovation du Musée des Beaux-Arts (0,362 M€) ;

* de la Région 5,904 M€

pour le Parc Municipal des Sports (4,105 M€), la salle d'escalade des Grésilles (0,330 M€), le pôle sportif de la Fontaine d'Ouche (0,107 M€), la rénovation du Musée des Beaux-Arts (0,468 M€), le terrain en gazon synthétique du stade de l'Eveil (0,080 M€) et les travaux de fibre optique (0,168 M€) ;

* du Département 1,170 M€

pour la maison de la petite enfance Junot (0,114 M€), la salle d'escalade des Grésilles (0,194 M€), les travaux de fibre optique (0,144 M€), les travaux de voirie (0,132 M€), le groupe scolaire Mansart (0,205 M€) et le local de la police municipale (0,100 M€) ;

* de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise 2,221 M€

pour la rénovation du Musée des Beaux-Arts (0,233 M€), le Parc Municipal des Sports (1,703 M€) et la salle d'escalade des Grésilles (0,076 M€) ;

* de la Caisse d'Allocations Familiales..... 0,295 M€

dont 0,180 M€ pour la maison de la petite enfance Junot.

Chapitre 16 - Produit des emprunts : 15,078 M€

En 2009, et hors opérations liées à des mouvements de trésorerie, le besoin de financement par l'emprunt s'est élevé à 2,814 M€. Globalement et compte tenu du capital remboursé au cours de l'exercice, l'encours de dette a diminué de 4,544 M€.

	2008	2009	Variation
Encours de la dette (Budget général)	235,694 M€	231,150 M€	- 4,544 M€

Commentaires sur les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre, qui permettent de transférer des valeurs comptables d'un chapitre à un autre, n'entraînent pas de mouvements de trésorerie.

En 2009, ces opérations ont été consacrées à la constatation des sorties d'actif (6,152 M€) ainsi qu'à celle des plus-values (4,099 M€) et moins-values (0,284 M€) réalisées dans le cadre des cessions d'immobilisations. Des dotations aux amortissements et aux provisions ont été constituées à hauteur de 5,360 M€. Il convient également de noter l'intégration des travaux en régie au chapitre des travaux en cours qui s'est élevée à 0,362 M€.

Après examen du budget principal, il convient d'examiner les budgets annexes, qui ont déjà été évoqués à l'occasion de l'étude des subventions d'équilibre en provenance du budget principal.

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	3 489 395,04	1 310 140,45	4 799 535,49
Dépenses d'ordre	1 030 377,92	55 164,18	1 085 542,10
Total dépenses	4 519 772,96	1 365 304,63	5 885 077,59
Recettes réelles	4 512 312,27	-	4 512 312,27
Recettes d'ordre	55 164,18	1 030 377,92	1 085 542,10
Total recettes	4 567 476,45	1 030 377,92	5 597 854,37
Résultat de l'exercice	+ 47 703,49	- 334 926,71	- 287 223,22

Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	Total
Affectation de l'excédent de fonctionnement	-	-	-
Excédent d'investissement	-	287 223,22	287 223,22

Chapitre 16 - Produit des emprunts : 15,078 M€

En 2009, et hors opérations liées à des mouvements de trésorerie, le besoin de financement par l'emprunt s'est élevé à 2,814 M€. Globalement et compte tenu du capital remboursé au cours de l'exercice, l'encours de dette a diminué de 4,544 M€.

	2008	2009	Variation
Encours de la dette (Budget général)	235,694 M€	231,150 M€	- 4,544 M€

Commentaires sur les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre, qui permettent de transférer des valeurs comptables d'un chapitre à un autre, n'entraînent pas de mouvements de trésorerie.

En 2009, ces opérations ont été consacrées à la constatation des sorties d'actif (6,152 M€) ainsi qu'à celle des plus-values (4,099 M€) et moins-values (0,284 M€) réalisées dans le cadre des cessions d'immobilisations. Des dotations aux amortissements et aux provisions ont été constituées à hauteur de 5,360 M€. Il convient également de noter l'intégration des travaux en régie au chapitre des travaux en cours qui s'est élevée à 0,362 M€.

Après examen du budget principal, il convient d'examiner les budgets annexes, qui ont déjà été évoqués à l'occasion de l'étude des subventions d'équilibre en provenance du budget principal.

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	3 489 395,04	1 310 140,45	4 799 535,49
Dépenses d'ordre	1 030 377,92	55 164,18	1 085 542,10
Total dépenses	4 519 772,96	1 365 304,63	5 885 077,59
Recettes réelles	4 512 312,27	-	4 512 312,27
Recettes d'ordre	55 164,18	1 030 377,92	1 085 542,10
Total recettes	4 567 476,45	1 030 377,92	5 597 854,37
Résultat de l'exercice	+ 47 703,49	- 334 926,71	- 287 223,22

Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	Total
Affectation de l'excédent de fonctionnement	-	-	-
Excédent d'investissement	-	287 223,22	287 223,22

Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-	287 223,22	287 223,22
Résultat de clôture	+ 47 703,49	- 47 703,49	0

ANALYSE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES (en millions d'euros)

A - Les dépenses de fonctionnement

Les charges courantes sont passées de 3,422 M€ à 3,489 M€ (+ 2 %). Cette augmentation provient essentiellement du chapitre 012 (charges de personnel).

B - Les recettes de fonctionnement

Celles-ci s'élèvent à 4,512 M€ et sont en hausse de 3 %. Les droits de stationnement atteignent 3,171 M€ contre 3,214 M€ en 2008 et la subvention d'équilibre en provenance du budget principal passe de 1,107 M€ en 2008 à 1,229 M€ en 2009.

C - Les dépenses d'investissement

D'un montant total de 1,310 M€, celles-ci comprennent :

- les dépenses d'équipement : 0,048 M€ pour l'achat de matériel divers et 0,350 M€ pour des travaux de remplacement de la gestion technique centralisée et la mise aux normes des installations électriques dans plusieurs parkings ainsi que l'aménagement d'un local pour l'entreprise « La Petite Reine » au parking Condorcet ;
- le remboursement du capital de la dette : 0,911 M€ en 2009 contre 0,870 M€ en 2008.

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	832 704,62	932 933,10	1 765 637,72
Dépenses d'ordre	131 311,54	49 103,36	180 414,90
Total dépenses	964 016,16	982 036,46	1 946 052,62
Recettes réelles	1 576 217,54	189 420,18	1 765 637,72
Recettes d'ordre	49 103,36	131 311,54	180 414,90
Total recettes	1 625 320,90	320 731,72	1 946 052,62
Résultat de l'exercice	661 304,74	- 661 304,74	0,00

Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	Total
Affectation de l'excédent de fonctionnement	-	217 939,74	217 939,74
Déficit d'investissement	-	- 217 939,74	- 217 939,74
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-	0,00	0,00
Résultat de clôture	661 304,74	- 661 304,74	0,00

ANALYSE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES (en millions d'euros)

A - Les dépenses de fonctionnement

D'un montant de 0,833 M€, les dépenses correspondent essentiellement aux charges de maintenance, au montant de la taxe foncière et aux primes d'assurance depuis le transfert du personnel et de l'activité culturelle à l'Opéra Dijon au 1er janvier 2009.

B - Les recettes de fonctionnement

Celles-ci se composent principalement du loyer dû par l'Opéra Dijon (0,370 M€) et de la subvention versée par le budget principal (1,081 M€).

C - Les dépenses d'investissement

D'un montant total de 0,933 M€, elles sont consacrées au remboursement du capital de la dette (0,747 M€), à des travaux concernant la gestion technique centralisée, le programme d'économies d'énergie et l'aménagement de bureaux dans la mezzanine.

D - Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent à 0,189 M€ et constituent pour l'essentiel le besoin de financement par l'emprunt des travaux réalisés.

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	6 603,04	0,00	6 603,04
Dépenses d'ordre	6 603,04	6 602,95	13 205,99
Total dépenses	13 206,08	6 602,95	19 809,03
Recettes réelles	0,09	6 602,95	6 603,04
Recettes d'ordre	13 205,99	0	13 205,99
Total recettes	13 206,08	6 602,95	19 809,03
Résultat de l'exercice	0	0	0,00

Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	Total
Affectation de l'excédent de fonctionnement	-	1 048 408,80	1 048 408,80
Déficit d'investissement	-	- 1 048 408,80	- 1 048 408,80
Résultat reporté de l'exercice antérieur	0	0	0
Résultat de clôture	0	0	0

V - CONCLUSION

L'étude du compte administratif 2009, **sur la base du budget principal**, et son évolution par rapport à 2008, font ressortir les points significatifs suivants :

Section de fonctionnement

- Une progression des dépenses de 3,661 M€ (+ 1,95 %) due essentiellement :
 - à la croissance des frais de personnel (+ 2,060 M€), l'augmentation de la valeur du point d'indice, des cotisations URSSAF, ainsi que des mesures catégorielles expliquant cette croissance ;
 - à la progression des charges à caractère général (+ 1,732 M€) : la Ville permet l'accueil des enfants dans les crèches privées "Croix Rouge", "Princes de Condé", "Junot" et "Roosevelt" ; elle a supporté, par ailleurs, les augmentations des tarifs et/ou de sa consommation d'électricité, de gaz et d'eau ;
 - à l'augmentation des charges exceptionnelles liée à la progression de la subvention versée à l'Opéra Dijon qui a repris l'activité culturelle de l'Auditorium.
- Une augmentation des recettes de fonctionnement de 9,095 M€ (+ 4,36 %) qui s'explique principalement par :
 - le produit des cessions : + 3,855 M€ entre 2008 et 2009 ;
 - l'évolution positive de la fiscalité locale directe (+ 3,491 M€) ;
 - les aides de la Caisse d'Allocations Familiales au titre des contrats "Enfance jeunesse" et "prestations de services" : + 2,002 M€ entre 2008 et 2009 ;

- Une évolution des charges et des recettes de fonctionnement, hors produit des cessions, qui conduit à la détermination d'une épargne brute dite « capacité d'autofinancement » qui s'élève à 16,689 M€ au budget principal, en augmentation par rapport à 2008 (15,205 M€). Cette hausse s'explique par une progression marquée des recettes couplée à une maîtrise des dépenses.

Section d'investissement

- Les dépenses d'équipement atteignent en 2009, tous budgets confondus, une somme de 46,278 M€ en progression de 4,603 M€ par rapport à 2008, conséquence de l'engagement des services dans la pérennisation du mécanisme de versement anticipé du Fonds de Compensation de la TVA.
- Les subventions d'équipement versées passent de 3,671 M€ en 2008 à 2,483 M€ en 2009 du fait du versement en 2008 de la subvention pour la construction de la maison de retraite des quartiers de Pouilly.
- Les opérations de réaménagement réalisées au cours des exercices précédents permettent de bien maîtriser la charge de la dette ; pour l'année 2009, cette charge s'élève à 5,943 M€ au budget principal et à 7,602 M€ au budget général.

- Après remboursement des emprunts, l'épargne nette s'élève à 10,804 M€ au budget de la Ville, soit un montant en augmentation par rapport au niveau atteint en 2008 (9,591 M€).
- Enfin, les recettes d'investissement augmentent de 1,677 M€ hors opérations liées à des mouvements de trésorerie en raison essentiellement du double versement du Fonds de Compensation de la TVA et des subventions d'investissement obtenues par la Ville.

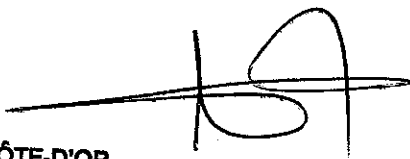
Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs :

- 1 - de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Trésorier Municipal, relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 2 - d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils vous ont été présentés;
- 3 - d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2009.

Rapport adopté à la majorité par :
pour : 46 voix
contre : 9 voix

PUBLIÉ LE 1/07/2010

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 JUIL. 2010

